



DEMANDE D'IMMATRICULATION

Etudiant Stagiaire Diplômé

Prénom :

Nom de famille :

Prénom du père :

Prénom du grand-père :

Prénom de la mère :

Nom de la mère :

Nationalité : Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Etat Civil (célibataire, marié, divorcé ou veuf) : ()

Acte de naissance :

Gouvernorat :

Municipalité :

Arrondissement :

Numéro de l'acte : Année :

Pièce d'identité N° :

type (C.I.N ou carte de séjour) : ()

délivrée le :

Adresse :

Appt n° Imm n° Cité :

Code Postal [] Localité :

Je ()
soussigné(e)

déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont
sincères et exacts,

demande mon immatriculation au régime de sécurité sociale des
étudiants en qualité de (étudiant, stagiaire ou diplômé) : ()

et m'engage à informer la Caisse Nationale de tout
changement de ma situation familiale ou professionnelle.

Fait à le

Signature

73-32	5	:	•					3	•
73-32	5	:	•						
73-32	5	:	•						

									•
									•

Pièces à fournir

• Dans tous les cas :

- Extrait d'acte de naissance datant au moins de 3 mois.
- Copie de la carte d'identité nationale ou de la carte de séjour pour les étrangers.

• Pour les étudiants :

- Copie certifiée conforme du certificat d'inscription ou de la carte d'étudiant au titre de l'année universitaire en cours. Ce document peut être substitué par une attestation de retrait d'inscription pour raisons de santé, le cas échéant.
- Attestation d'interruption de la scolarité pour longue maladie ou maternité, délivrée par l'établissement universitaire ou attestation délivrée par les services du Ministère de la Défense Nationale précisant la période passée sous les drapeaux ou attestation délivrée par les services de la fonction publique précisant les périodes passées dans la fonction publique ou rapport médical circonstancié en cas de maladie grave nécessitant des soins urgents et onéreux, **en cas de dépassement de l'âge de 28 ans.**
- Attestation de bénéfice d'une bourse, délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur **pour l'étudiant étranger ressortissant d'un pays non lié avec la Tunisie par une convention bilatérale en matière de sécurité sociale des étudiants.**

- Bulletin de versement de la somme de 5 dinars au compte courant postal de la CNSS n°73-32 **pour les étudiants tunisiens âgés de plus de 28 ans ou inscrits aux établissements privés de l'enseignement supérieur et pour les étudiants étrangers,**

• Pour les stagiaires :

- Copie certifiée conforme du contrat de stage ou attestation de stage délivrée par l'établissement de formation.
- Bulletin de versement de la somme de 5 dinars au compte courant postal de la CNSS n°73-32.

• Pour les diplômés :

- Copie certifiée conforme de l'attestation de réussite ou de diplôme d'enseignement supérieur ou du diplôme de fin de formation ou de la décision d'équivalence.
- Attestation d'inscription au bureau d'emploi et du travail indépendant
- Bulletin de versement de la somme de 5 dinars au compte courant postal de la CNSS n°73-32.

Important

- En dehors des prestations de soins soumis à l'accord préalable de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, l'étudiant tunisien célibataire inscrit à un établissement public d'enseignement supérieur et âgé de moins de 28 ans peut bénéficier des soins dans les polycliniques de la CNSS et les établissements sanitaires publics sur simple présentation de sa carte d'étudiant et sans obligation d'être immatriculé à la CNSS.
- **Pour inscrire les membres de sa famille,** l'étudiant, le stagiaire ou le diplômé doit déposer, auprès de l'un des bureaux régionaux et locaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois de son conjoint et de chaque enfant à sa charge.